

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL378

présenté par

M. Descoeur, M. Bony, M. Brun, M. Bourdeaux, M. Emmanuel Maquet, M. Ravier, M. Sermier,
Mme Trastour-Isnart, M. Bazin, M. Rolland, M. Viry et M. Victor Habert-Dassault

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« activités »,

insérer le mot :

« en intérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit à travers cet amendement d'exclure les terrasses extérieures des restaurants et des cafés de la liste des lieux dont l'accès nécessite la présentation du passe sanitaire.

Alors qu'il est reconnu scientifiquement que le risque de transmission du virus en extérieur est relativement faible lorsque les gestes barrières et les mesures de distanciation sont respectés, restreindre l'accès des terrasses semble démesuré.